



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

AVIS N°01 - 03 - 2022 RELATIF A LA RECONDUCTION EN 2022 DES DISPOSITIFS DE REFINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE RELANCE ET DES BONS DE SOUTIEN ET DE RÉSILIENCE ÉMIS PAR LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

En 2021, la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a mis en place des guichets spéciaux pour le refinancement des Obligations de Relance (OdR) et les Bons de Soutien et de Résilience (BSR) émis sur le marché financier régional.

Pour l'année 2022, la BCEAO, en collaboration avec UMOA-Titres, a décidé de reconduire les deux initiatives de mobilisation de ressources, à savoir les Obligations de Relance (OdR) et les Bons de Soutien et de Résilience (BSR).

A cet égard, la Banque Centrale a décidé d'admettre au refinancement sur le "Guichet des Obligations de Relance" les nouvelles OdR émises en 2022. Les banques pourront mobiliser sur ce guichet spécial des ressources pour une durée de six (6) mois au taux minimum de soumission aux adjudications de la BCEAO. De même, les BSR émis en 2022, seront refinancés sur le "Guichet de Soutien et de Résilience" au taux minimum de soumission aux adjudications de la Banque Centrale. Le refinancement des BSR sur le Guichet de Soutien et de Résilience se fera, à la demande des banques, dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'émission.

Les OdR et BSR émis en 2022 demeurent éligibles sur les guichets ordinaires de refinancement de la Banque Centrale.

Fait à Dakar, le 8 mars 2022

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST